

# SMUS Escalade - Inscription 2017-2018

A remettre à remettre à un responsable du club avec toutes les pièces suivantes :

- Un **certificat médical d'aptitude à l'escalade de moins de 6 mois** avec la mention apte à la compétition conseillée et obligatoire pour le groupe compétition et l'école
- Un **chèque du montant total à l'ordre de Smus Escalade**  
porter au dos les nom(s) et prénom(s) du ou des membres concernés par l'inscription
- Formulaire d'autorisation parentale pour les mineurs et jeunes du groupe famille**
- Une **photo d'identité** (même pour les anciens) ou bonne photocopie avec nom au dos
- Une **enveloppe timbrée avec l'adresse**



**Nous n'acceptons pas les dossiers incomplets**

Nom :
Prénom :

► Remplir toutes les cases en caractères d'imprimerie et signer

## 1 - Informations concernant l'adhérent (un bulletin par personne)

Adresse : n° et rue + Code postal et ville :	
Adresse mel <b>lisible</b> en majuscules pour meilleure lecture	

**La licence FFME et les correspondances du SMUS sont adressées par mel, écrire très lisiblement**

Tel domicile :		Sexe :	H / F
Tél portable personnel : (celui du jeune s'il en possède un)		Avez-vous déjà été licencié FFME :	oui / non
Date de naissance :		Adhérent en 2016-2017 :	oui / non
Profession :		Niveau d'escalade : (entourer votre niveau maxi)	Débutant 5a 5b 5c
Je suis autonome en escalade : (Je sais assurer et grimper en tête)	oui / non		6a 6b 6c 7 et +

## 2 - Informations concernant les adhérents mineurs

Nom des parents à prévenir :		Tél portable des parents :	
Adresse mel des parents <b>lisible</b> en majuscules pour meilleure lecture			

## 3 - Extrait du règlement intérieur

L'inscription n'est définitive qu'après réception : soit de sa carte de membre, soit de sa licence FFME, soit d'un courriel SMUS confirmant l'inscription. Pour des raisons d'assurance, **il n'est pas autorisé de grimper dans la salle avant d'être licencié et d'en avoir reçu la confirmation écrite et d'avoir été vérifié comme autonome en escalade.**

Partie ci-dessous à signer par le postulant majeur ou par le représentant légal d'un mineur.

Je, soussigné, (nom et prénom)  certifie exactes les

informations ci-dessus et déclare avoir pris connaissance et accepté :

- Le règlement intérieur de SMUS Escalade et les règles ci-dessus.
- Le contrat d'assurance FFME et avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription des garanties complémentaires pour mes risques personnels proposées en option et vivement recommandées.
- Les règles de sécurité de la salle d'escalade et m'engage à les respecter.
- Autorise le SMUS à publier sur les médias internes à la vie du club (affiches, site Internet du club et brochures) les photos de ma personne prises lors des activités du club.

Fait à :	Date :	Signature :
----------	--------	-------------

Suite au dos

## 4 - Calcul de la cotisation et des options complémentaires

Les cotisations et options sont des forfaits annuels. Le nombre de séances est fonction des impératifs de fonctionnement du club et du centre Brossolette et les séances annulées, comme les désistements pour raisons personnelles ou médicales ne peuvent donner lieu à aucun remboursement ni compensation.

Les cotisations annuelles comprennent la licence FFME et l'assurance base. (Voir les conditions d'assurance remise lors de l'inscription ou sur le site FFME : <http://www.ffme.fr> / Licence / Contrat d'assurance 2017-2018.

### Cotisations

Porter dans cette colonne le détail des paiements

		Habitant de Saint Maur	Habitant hors Saint Maur	▼
1	<b>Adulte</b>	<b>160 €</b> dont FFME + assurance 55,90 €	<b>175 €</b> dont FFME + assurance 55,90 €	€
2	<b>Adulte famille et fratrie</b> ↓ <i>Le tarif 2 s'applique aux adultes s'il y a au moins 2 inscrits 1, 2, 3 ou 4 dans la même famille et si les inscriptions sont reçues en même temps.</i>	<b>140 €</b> dont FFME + assurance 55,90 €	<b>150 €</b> dont FFME + assurance 55,90 €	€
3	<b>Jeune &lt; 25 ans</b> né après le 1er janvier 1993	<b>140 €</b> dont FFME + assurance 55,90 €	<b>150 €</b> dont FFME + assurance 55,90 €	€
4	<b>Jeune &lt; 18 ans</b> né après le 31 août 2000	<b>124 €</b> dont FFME + assurance 42,70 €	<b>134 €</b> dont FFME + assurance 42,70 €	€
5	<b>Jeune du groupe famille</b> ↓ né après le 1er janvier 2008 <i>Tarif 5 uniquement pour les jeunes &lt; 10 ans du groupe famille</i>	<b>68 €</b> dont FFME + assurance 42,70 €	<b>68 €</b> dont FFME + assurance 42,70 €	€
6	<b>Réduction 25 €</b> aux adhérents 1, 2, 3, 4 à partir du 3ème adhérent dans la famille.			€
7	<b>Réduction 25 €</b> aux adhérents 1, 2, 3, 4 ayant cotisés les <b>2 saisons précédentes</b> en 2015-2016 <u>et</u> en 2016-2017. Les réductions de 25 € sont cumulables.			€

### Options complémentaire

8	<b>Ecole d'escalade ou pré-compétition</b>	<b>+120 €</b>	€
9	<b>Groupe compétition</b>	<b>+ 135 €</b>	€

Les cotisations 1 à 9 comprennent l'assurance RC (obligatoire) et l'assurance base pour risques personnels (voir la notice d'assurance FFME). Il est possible de souscrire une assurance complémentaire ou de refuser (mais déconseillé) l'assurance base FFME si vous êtes certain d'être assuré pour l'escalade par ailleurs.

10	<b>Option assurance</b>	<b>Assurance base+ : + 3 € ou base++ : + 10 €</b>	€
11	<b>Je refuse l'assurance base</b>	<b>Déduire 8 € et parapher dans cette case</b>	€
12	<b>Option ski</b> (uniquement avec base, base+ et base++)	<b>+ 5 €</b>	€

**Total par chèque à SMUS Escalade. Porter le nom des membres au dos du chèque**

13	<b>Formation pour adultes</b> (sous réserve disponibilités)	<b>Formation adultes (1 trimestre) : 60 €</b> <b>Formation grimpeurs avancés (1 année) : 180 €</b>	€
<b>Par chèque séparé à SMUS Escalade avec nom + mention formation au dos</b>			

Si vous profitez du tarif famille, préciser le nom du conjoint		Je suis disponible pour aider le club	oui / non
--	--	---------------------------------------	-----------

**Rappel très IMPORTANT : Si vous n'êtes pas autonome en escalade, vous devez le jour de l'inscription vous inscrire aux séances de formation gratuites avant de venir grimper dans la salle. Si vous êtes autonome, cette autonomie doit être vérifiée par un délégué lors de la première séance.**

## 5 - Information Smus

Nom de la personne ayant pris l'inscription :		Autonomie de l'adhérent testée lors de l'inscription :	oui / non
---	--	--	-----------